



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET SES MISSIONS »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

Durée : 2 jours (14 heures)

Tarif : 195€ HT par jour et par stagiaire (Prix Public)

Contact : secretariat@inacs.fr

❖ Public visé

- Les représentants syndicaux et toutes personnes intéressées par le droit syndical

❖ Prérequis

- Aucun prérequis pour participer à cette formation.

❖ Objectifs opérationnels/ Compétences visées

- Maîtriser le fonctionnement d'un syndicat de salariés

❖ Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier et construire son action avec les adhérents et les salariés,
- S'informer et communiquer pour fédérer,
- Construire des outils d'action.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

1



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET SES MISSIONS »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Durée et modalité d'organisation

- Durée : 2 jours soit 14 heures de formation
- Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
- Organisation : formation en présentiel ou distanciel
- Nombre maximum de stagiaires prévu : 12
- Nombre minimum de stagiaires prévu : 6

❖ Lieu de réalisation de l'action de formation

- INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves // Bus 58 – Arrêt Michelet
- Sur le site de l'entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise

❖ Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d'animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Le référent handicap est Mr Hugo Crimersmois. Pour toute demande, merci de bien vouloir le contacter par mail : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

❖ Délai d'accès

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

2



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET SES MISSIONS »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Prix de la prestation

- **195€ HT par jour et par stagiaire, soit 390€ HT pour 2 jours, par stagiaire**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel, seront refacturés à l'entreprise.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise.

L'INACS fournira tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

❖ Modalités de règlement

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

❖ Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires ;
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation ;
- Cas pratique sur mesure ;
- Conseils individualisés immédiatement applicables.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

3

❖ Programme de la formation

	Matin	Après-midi
Jour 1	<p>9h00 – 10h30 Maîtriser les règles et le fonctionnement d'un syndicat dans les organisations</p> <p>10h45 – 12h15 Analyser les différences entre le secrétaire et le délégué syndical Prendre en compte les demandes et les reformuler</p>	<p>13h45 – 15h15 Mobiliser les adhérents et les salariés sur les actions du syndicat</p> <p>15h30 – 17h00 Rencontrer et négocier avec l'employeur Informé et présenter la situation et les projets de l'entreprise</p>
Jour 2	<p>9h00 – 10h30 Structurer un projet (élection, négociation...) et mettre en place un plan de travail</p> <p>10h45 – 12h15 Construire des messages "mobilisateurs" et s'assurer de leurs communications Construire des outils et un réseau pour suivre l'actualité sociale et économique</p>	<p>13h45 – 15h15 Communiquer sur les résultats, affichage, permanence et autres</p> <p>15h30 – 17h00 Constitution d'un fonds documentaire règlementaire et d'une sitographie</p> <p>Évaluation de la session</p>



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET SES MISSIONS »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Moyens d'encadrement

Pour toute demande d'information, le participant peut contacter l'organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

- Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM
- Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
- Soit par mail : secretariat@inacs.fr

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d'inscription sur le site internet de l'INACS : www.inacs.fr

Le référent pédagogique est Michel ENGUELZ. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

❖ Moyens pédagogiques et techniques

➤ Supports

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l'intervenant.

➤ Modalités d'adaptation pédagogique

- Répartition pédagogique : 70% de pratique, 30% d'apports théoriques ;
- Participation active des participants ;
- Exercices pratiques, mises en situation ;
- Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation ;
- Mises en situation répétées et coaching des participants.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

5

- **Matériel nécessaire pour la formation en présentiel**
 - Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
 - Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
 - 1 paperboard
 - Une connexion internet
- **Matériel nécessaire pour la formation en distanciel**
 - Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
 - Une connexion Internet

❖ Modalités de suivi et d'évaluation

- La convocation, le livret d'accueil et le questionnaire d'entrée sont envoyés à l'apprenant 15 jours avant le début de la formation.
- L'intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d'émargement au stagiaire par demi-journées.
- L'attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

- **Évaluation formative**
 - Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être).
 - Évaluation de l'intégration des connaissances par une auto-évaluation quotidienne.



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET SES MISSIONS »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

➤ Évaluation sommative de la satisfaction du participant

- Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation ;
- Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail.

Bon pour accord

Entreprise :

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :

Le Directeur de l'INACS

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

7